



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 20 Mars 2026

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 070-217001205-20260324-2026ELECMAIRE-DE



Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 27 mars 2026

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous les présidences respectives de Madame Marie-Claire FAIVRE et de Madame Béatrice PY en qualité de doyenne de l'assemblée

Etaient présents : Mmes et Ms S. COLLILIEUX – T. SEGUIN – G. BRIOT – M. JACOBBERGER – C. HOSATTE – Y. TESTON – N. SMAINE-PELLETERET – C. PERON – K. LIONNET – O. HOUILLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – J. MOLNAR – S. BERNARD – M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE

Excusée : Mme C. COUDEREAU

Absents : Mme et Ms S. TETOT – R. KIFFER – A. IPPONICH – J. GROSJEAN

Madame Julia MOLNAR a été désignée secrétaire de séance

ELECTION DU MAIRE

Madame Béatrice PY doyenne de l'assemblée indique qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret parmi les membres du Conseil Municipal.

Après s'être assurée que le quorum est atteint.

Après avoir désigné Monsieur Cédric MATHIE et Monsieur Corentin PERON comme assesseurs ayant accepté de constituer le bureau.

Après avoir fait part de la candidature reçue de Madame Marie-Claire FAIVRE et demandé s'il y a d'autres candidats, invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultat du 1^{er} tour de vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Nombre de nuls : 0
- Nombre de blancs : 1
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Madame Marie-Claire FAIVRE ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE